

# Le fraudeur du Musée olympique condamné

**Sanctionné hier pour une escroquerie portant sur 1,7 million de francs, l'ex-employé a pris 3 ans de prison, dont 30 mois avec sursis. Il ne retournera pas en cellule**

L'ancien gérant de la boutique du Musée olympique, qui avait détourné 1,7 million de francs au moyen de fausses factures entre le 20 juillet 1999 et le 15 décembre 2010, a été condamné dans le cadre d'une procédure simplifiée, une sorte d'accord judiciaire entre l'accusé, le plaignant et le procureur.

Le Tribunal d'arrondissement de Lausanne a ratifié hier une peine de 3 ans de prison, dont 30 mois avec sursis pendant trois ans, pour escroquerie par métier et faux dans les titres. Comme ce père de famille âgé de 52 ans a

---

# 1,765

En million de francs, c'est la somme que l'ex-gérant indélicat doit rembourser

---

déjà passé six mois en détention provisoire, il ne retournera pas en cellule.

Il a reconnu les faits et s'est engagé à rembourser le montant détourné. L'ancien gérant a dépensé l'argent lors de 52 voyages en Thaïlande, où se trouvait son père malade, ainsi qu'au Casino de Divonne, à raison de 174 000 francs, et dans des night-clubs pour 24 000 francs. Son entreprise d'articles promotionnels lui rapporte 3000 francs mensuels et il verse entre 50 et 150 francs par mois pour l'instant. «Mon client est soulagé et va pouvoir remonter la pente», relève son avocate, Me Véronique Fontana.

L'acte d'accusation souligne que l'ancien gérant a profité «d'un manque de séparation des tâches au sein de la boutique du Musée olympique». Il avait grugé un responsable de secteur et deux comptables, licenciés à la suite de cette affaire. «Les mesures nécessaires ont été prises pour qu'une telle fraude ne se reproduise pas. Les faits sont graves, mais la justice a fait son travail», déclare Me Rémy Wyler, avocat du Comité international olympique (CIO).

Le procureur Eric Mermoud aurait-il requis une peine plus élevée dans le cadre d'un procès normal? «Non. L'accusé est venu au tribunal en ayant déjà passé six mois en prison. Le montant en jeu est important, mais d'autres accusés, lors de différentes affaires de fonds détournés, sont arrivés en audience sans être allés un seul jour en cellule», répond le magistrat. **Philippe Maspoli**